

### 10.4.1 Le Service canadien de la faune

A l'origine, le Service canadien de la faune avait pour fonction d'assurer l'application de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs adoptée en 1917. Il fut réorganisé en 1947 pour pouvoir effectuer les travaux de recherche scientifique nécessaires à l'aménagement de la faune, et il fait maintenant partie du ministère de l'Environnement.

Le Service canadien de la faune dirige des recherches scientifiques sur les problèmes de la faune dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et dans les parcs nationaux. Il conseille les organismes qui s'occupent de l'aménagement de la faune et collabore à la mise en œuvre de recommandations, il joue le rôle de conseiller et de coordonnateur relativement à l'application de la Loi sur l'exportation du gibier dans les provinces, et il collabore avec des organismes canadiens et étrangers s'intéressant aux problèmes nationaux et internationaux liés aux ressources fauniques. La Loi sur la faune du Canada, adoptée par le Parlement en 1973, fournit au gouvernement fédéral et au Service canadien de la faune un cadre législatif pour l'exécution de programmes fédéraux-provinciaux d'aménagement de la faune. Comme il veille à l'application de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, le Service canadien de la faune est chargé de recommander, en consultation avec les organismes provinciaux de la faune, la révision annuelle du règlement sur les oiseaux migrateurs qui fixe la durée de la saison de chasse, les prises permises et les règlements de chasse. L'application de la Loi et du Règlement est assurée par la Gendarmerie royale du Canada, avec la collaboration du Service canadien de la faune et des autorités provinciales.

La disparition des terres marécageuses, asséchées ou comblées pour en faire des terres agricoles ou autres, constitue une menace sérieuse pour le gibier d'eau. Afin d'y parer, le Service travaille avec les organismes des provinces à un vaste programme mis sur pied en 1967 en vue de préserver les marécages par l'achat des terres ou par le moyen d'un bail à long terme. En 1973, 42,000 acres avaient été achetées pour \$8 millions. De plus, le Service administrait 80 refuges d'oiseaux d'une superficie totale de 44,400 milles carrés.

Deux fois l'an, le Service effectue des enquêtes sur les chasseurs de gibier d'eau choisis parmi les 450,000 titulaires de permis de chasse aux oiseaux migrateurs du Canada. Ces enquêtes fournissent des estimations sur les espèces et sur l'âge des principales prises. D'autres projets en cours intéressant les oiseaux migrateurs comprennent des enquêtes annuelles sur les dommages causés aux cultures dans les provinces des Prairies et sur les populations de gibier d'eau et les conditions d'habitat dans l'Ouest canadien, un programme destiné à réduire les dangers d'accidents dus aux oiseaux volant près des aéroports, et la recherche d'un substitut pour la grenaille de plomb qui provoque chaque année la mort d'une grande quantité de gibier d'eau par saturnisme. Le baguage des oiseaux procure des renseignements précieux sur les mouvements migratoires et la biologie des oiseaux et il est particulièrement utile pour la protection du gibier d'eau. Le Service conserve à son bureau central d'Ottawa les dossiers des baguages effectués sur le continent et surveille l'activité des bagueurs dans tout le Canada. Une attention toute particulière a été accordée aux espèces devenues très rares ou menacées d'extinction. En 1973, 17 œufs recueillis sur les lieux de couvainson des grues blanches d'Amérique ont été mis en incubation aux *Patuxent Wildlife Research Centre* dans l'État de Maryland. Les petits de ces 17 poussins seront un jour remis en liberté, mais seulement lorsque se sera constituée une réserve suffisante de reproducteurs. En 1973, 14 couples ont produit 27 œufs, mais deux poussins seulement ont réussi à attendre le lieu d'hivernage. En décembre 1973, la population totale se chiffrait à 48, soit une perte nette de trois par rapport à décembre 1972.

Les recherches se poursuivent sur les effets de produits chimiques toxiques sur la faune à certains endroits du pays. Un nouveau projet a été entrepris en Alberta en vue d'étudier de quelles façons les herbicides modifient l'habitat dont dépend la faune. Les résultats des travaux sur le terrain portant sur la relation entre la contamination chimique des Grands Lacs inférieurs et la reproduction de leurs oiseaux piscivores seront publiés d'ici un an.

Des études se sont poursuivies sur l'état de santé du gibier, des animaux à fourrure et des rongeurs dans le Nord du Canada, et sur les parasites de ces mammifères ainsi que des oiseaux. Les mesures destinées à lutter contre l'anthrax chez les bisons du parc national de Wood Buffalo et dans les Territoires du Nord-Ouest ont de nouveau donné de bons résultats; l'infection n'est pas apparue en 1973.